



FESTIVAL DE L'ECO CITOYENNETE
A BASTIA PLACE SAINT NICOLAS
12 au 14 Juin 2009

CONCOURS DE DESSINS ENFANTS

Dans le Cadre de la 2nde Edition du Festival de l'Eco citoyenneté qui se déroulera du 12 au 14 Juin 2009 à Bastia sur la Place Saint Nicolas, l'Association Terra è Natura organise un concours de dessins, à partir du 15 Février jusqu'au 15 Avril 2009, inclus autour du patrimoine naturel et des relations entre l'Homme et la Nature.

Règlement du Concours :

Article 1 : Objet du concours

L'Association Terra è Natura organise un concours de dessin ouvert à l'ensemble des élèves des classes de maternelles et primaires de la Communauté d'Agglomération de Bastia.
Ce concours est gratuit. Les dessins doivent être collectifs (une classe).

Objectifs :

-Pédagogique : Travail sur la notion d'éco citoyenneté, de protection et de respect de l'environnement. Sensibiliser les enfants aux enjeux du développement durable par le vecteur de la création artistique.

Faire participer les enfants au Festival de l'éco citoyenneté par la réalisation d'un dessin qui sera utilisé comme illustration sur la pochette d'un single deux titres (adaptation d'un titre du dernier album du groupe I Surghjenti « A Pianetta ») enregistré par un groupe d'enfants des écoles primaires de Haute-Corse.

La vente de ce single réalisé en partenariat avec la société de production Ricordu permettra de :

- **Financer une partie de l'organisation du Festival de l'éco citoyenneté (*)**
- **Financer un projet pédagogique et éducatif liés à l'environnement (**)** : les bénéficiaires seront les élèves de la classe dont les dessins auront été sélectionnés comme visuel pour la pochette du single.

Article 2 : Thème du concours

Les dessins proposés devront traiter du thème suivant : La Nature et l'Homme.

Article 3 : Modalités de participation

Adresser la fiche d'inscription ci-jointe à l'Association Terra è Natura, 12 route de San Martino Di Lota, Résidence U Boscu d'Oru A3 20200 San Martino Di Lota.

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur support papier.

Chaque classe devra présenter un projet construit format A4.

Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, etc...

Chaque classe participante pourra présenter un seul dessin.

Article 4 : Envoi des dessins

La date limite d'envoi des dessins est le 15 Avril 2009 (cachet de la poste faisant foi).

Chaque dessin devra impérativement comporter au verso, écrit de façon lisible :

- Le nom de l'Ecole,
- Le nom du professeur représentant la classe, avec la liste des noms des élèves.
- Une adresse e-mail (si possible).

Les candidats feront parvenir leurs dessins à l'adresse suivante :

Association Terra è Natura

CONCOURS DE DESSIN 2009

12, Route de San Martino di Lota, Résidence U Boscu D'Oru A3 - 20200 San Martino di Lota

Association Terra è Natura – 12 Route de San Martino di Lota, A3, 20200 PIETRANERA

Tél. : 06.18.54.55.95 Fax : 04.95.48.39.78 - e-mail : elsa@terre-et-nature.com

Web : www.Terre-et-Nature.com

Article 5 : La Responsabilité

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou perte des dessins.

Article 6 : Sélection et résultats du concours

Un jury composé d'artistes et de représentants de l'équipe organisatrice, se réunira en Mai 2009 afin de sélectionner les lauréats.

COMPOSITION DU JURY :

- Représentants de l'association Terra à Natura
- Représentants du Groupe I Surghjenti
- Représentants de la Société Ricordu

Le jury sélectionnera les trois dessins qui leur semblent être les meilleurs, pour chacune des catégories d'âge suivantes :

4 à 5 ans : Classes de Moyenne et Grande Section Maternelle

6 à 8 ans : Classes du Cp - Ce1 - Ce2

9 à 10 ans : Classes du Cm1 - Cm2

Le jury, souverain dans ses décisions, décidera s'il souhaite ou non établir un classement des trois premiers dessins par ordre de préférence.

En cas d'ex-æquo, le jury délibérera afin de départager les vainqueurs.

Le concours s'achèvera par une exposition des dessins de tous les participants sur le site du Festival de l'Eco citoyenneté du 12 au 14 Juin 2009, Place Saint Nicolas à Bastia.

Les résultats seront annoncés officiellement le 1^{er} Juin 2009.

Ils seront communiqués par courrier adressé aux gagnants ainsi que sur le site web de l'association : www.Terre-et-Nature.com

Les lots devront être acceptés tels quels et ne pourront être changés ou remboursés. En cas de désistement d'un des gagnants le suivant sur la liste se verra attribuer le prix. Les lots sont nominatifs et ne peuvent être attribués à une autre classe.

Article 7 : Les prix

Les classes gagnantes verront leurs dessins utilisés comme visuel pour la pochette du single et se verront financer dans le mois de Juin 2009, un projet pédagogique et éducatif liés à l'environnement (**).

Article 8 : Dépôt légal

Le règlement est déposé chez Maître Bajotet, 13 bd Général de Gaulle 20200 Bastia. Le règlement est publié par annonce en ligne sur le site internet de l'Association Terra à Natura. Le règlement est adressé gratuitement à toute personne en faisant la demande écrite par courrier, avant la date de clôture du jeu concours à l'Association Terra à Natura. Le timbre nécessaire à la demande de règlement sera remboursé sur simple demande sur la base du tarif lent "lettre" en vigueur.

Association Terra à Natura – 12 Route de San Martino di Lota, A3, 20200 PIETRANERA

Tél. : 06.18.54.55.95 Fax : 04.95.48.39.78 - e-mail : elsa@terre-et-nature.com

Web : www.Terre-et-Nature.com

Article 9 : Droits d'auteur et droits d'image

Les dessins réalisés par les classes gagnantes ne feront en aucun cas l'objet de versements de droits d'auteur et de diffusion. Les écoles s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participant au concours une renonciation des droits financiers sur les recettes et une autorisation de leur publication. Sans cette autorisation, la classe sera écartée du concours. L'Association Terra è Natura s'engage à respecter les droits moraux des auteurs. Chaque candidat renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin, L'Association Terra è Natura pouvant exploiter les dessins dans toutes les circonstances et sur tous les supports qui lui conviendront. Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, le droit de représentation, le droit d'arrangement, le droit d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession est consentie à titre gratuit pour le monde entier.

Article 10 : Divers

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur. Les participants autorisent en cas de sélection en tant que lauréats, la représentation gratuite de leurs oeuvres dans le cadre de ce concours (pochette single, médias, articles de presse, albums, etc.) et de la promotion des concours des années suivantes.

Les gagnants ne pourront considérer leurs lots comme définitivement acquis qu'après un courrier officiel de l'Association Terra è Natura.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

L'Association Terra è Natura organisatrice de ce concours ne saurait être tenue responsable si pour des raisons indépendantes de sa volonté, cas fortuit où force majeure, le concours était totalement reporté ou annulé.

Elle se réserve le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours sans que sa responsabilité soit engagée.

(*) et ()** La réalisation de ces projets se fera dans le mois de Juin 2009 en fonction des bénéfices récoltés par la vente des singles.

CONCOURS DESSINS 2009

FICHE D'INSCRIPTION

Nom de l'établissement scolaire :..... Classe :.....

Adresse :.....

Code Postal :.....

Téléphone :.....

E mail :.....

Texte de présentation personnelle (facultatif) :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Je déclare posséder les droits des images confiées à l'organisateur du concours, avoir pris connaissance du règlement du concours et en accepter tous les termes.

Fait à..... Le.....

Signature (représentant légal)